
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 10 janvier 2012 à 19 h
815, rue Bel-Air, salle 02-101**

PRÉSENCES :

BENOIT DORAIS, Maire d'arrondissement
DANIEL A BÉLANGER, Conseiller de ville
VÉRONIQUE FOURNIER, Conseillère de ville
HUGUETTE ROY, Conseillère d'arrondissement
SOPHIE THIÉBAUT, Conseillère d'arrondissement
CAROLINE FISETTE, Secrétaire d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Érick Santana, directeur d'arrondissement
Jules Ostiguy, directeur - Services administratifs
Sébastien Lévesque, directeur - Travaux publics
Julie Nadon, chef de division - Aménagement urbain et services aux entreprises

Le maire souligne la présence de la députée de Lasalle-Émard, madame Hélène Leblanc.

Il souhaite une bonne et heureuse année à tous, de la santé et du succès et il souhaite plus de solidarité en 2012.

Il invite les personnes intéressées à s'inscrire à la liste d'envoi de l'arrondissement.

Il félicite madame Chantal Beaulieu pour sa nomination qui sera votée plus tard dans la séance de ce soir et indique que tous ont hâte de travailler avec elle.

CA12 22 0001

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Véronique Fournier

appuyé par Daniel A Bélanger

ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

le retrait des points :

- 10.09 Commentaires du public – Dérogation mineure – 2149, rue Grand Trunk
- 40.01 Demande d'une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 2149, rue Grand Trunk (dossier 1114243018)
- 40.10 Approbation de plans (PIIA) – Projet de transformation pour l'immeuble situé au 1333, rue Carrie-Derick (dossier 1114824030)

et l'ajout du point :

- 50.01 Nomination permanente de madame Chantal Beaulieu à titre de chef de division – Culture et Bibliothèques à la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social à compter du 11 janvier 2012 (dossier 1114918008)

Et que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications proposées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le maire indique que le dossier retiré en 10.09 et 40.01 concernant la demande de dérogation mineure est retiré à la demande du requérant.

CA12 22 0002

Approbation des procès-verbaux - séance régulière du 6 décembre 2011 et séance extraordinaire du 28 novembre 2011

Il est proposé par Véronique Fournier

appuyé par Huguette Roy

ET RÉSOLU :

Que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 décembre 2011 et de la séance extraordinaire du 28 novembre 2011 soient, par les présentes, approuvés tels que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

10.03 Période de commentaires des élus

Le maire indique que dans le dossier de la réfection du complexe Turcot, nous aurons à faire l'arrimage MTQ / ville / arrondissement et que l'on aura à continuer les différentes négociations mais surtout à travailler sur le financement des nos ressources humaines, car on y arrive pas avec le budget régulier. Il indique que l'arrondissement travaillera avec la ville centre afin d'aller chercher cet argent qui nous est dû et que cela sera un cheval de bataille important en 2012, de même que tout le dossier Turcot.

Sur la question de la dotation financière budgétaire des arrondissements, il indique que depuis le début du mandat, le Sud-Ouest a lancé des signaux. Il indique que la ville s'est engagée à revoir l'ensemble des dotations, le fond de péréquation et le fond de développement, que la volonté est là mais que les élus vont continuer à marteler le message car les citoyens paient beaucoup de taxes. Il indique que l'arrondissement prend très au sérieux la demande de monsieur Applebaum qui demandait aux arrondissements de lui écrire et que, d'ici quelques semaines, l'arrondissement préparera un mémoire qui lui sera transmis dans les prochaines semaines.

Il indique qu'il y aura résiliation des contrats de déchets et que des nouveaux contrats seront attribués avec une seule journée de collecte et que l'arrondissement emboîte le pas à d'autres et que le nombre de collectes des déchets domestiques passera de deux à une fois par semaine. Le maire souligne que par souci de réduction des nuisances, toutes les collectes se feront la même journée par secteur et que cela signifie plus de propreté dans nos rues, et aussi moins d'émissions de gaz à effet de serre et de pollution sonore produites par les camions. De plus, les citoyens n'auront qu'une seule journée à retenir. Il précise qu'en attendant que de nouveaux bacs soient distribués, les résidants qui le désirent sont invités à venir chercher un bac supplémentaire au BAM. Le maire indique qu'une campagne de sensibilisation et de communication sera mise en place afin d'effectuer un virage vert et d'être plus soucieux de l'environnement. Il indique que de mai à novembre, une collecte verte sera intégrée aux différentes pratiques et contribuera à augmenter notre production de compost. Toutes ces mesures permettront d'épargner 350 000 \$.

Concernant les terrains du CN dans pointe Saint-Charles, le maire indique que l'accord de développement dans le dossier devrait cheminer prochainement au conseil municipal. Il indique que le bâtiment no 7 se dégrade et que l'on a procédé à des inspections et qu'un 2^e avis devrait être émis pour d'autres éléments décelés et que l'arrondissement agit avec célérité dans le dossier. Il rappelle que l'on ne souhaite pas en venir à devoir faire les travaux exigés et que l'on souhaite travailler avec le propriétaire.

La conseillère Véronique Fournier offre ses meilleurs vœux pour une bonne année, santé, argent, tout en ayant du plaisir dans toutes les entreprises en 2012.

Elle rappelle les modifications au règlement d'urbanisme et les mesures qui y sont mises de l'avant et qui s'ajoutent à celles introduites à la réglementation en 2011. Elle indique que l'arrondissement dispose d'un outil qui permettra de rehausser les pratiques de développement urbain. Elle rappelle la volonté de l'arrondissement d'agir sur la question du patrimoine et des propriétaires négligents et que l'on mettra à jour les outils dans cette optique.

Elle réitère l'invitation à participer à la planification détaillée de Griffintown lors du colloque les 20 et 21 janvier prochain et rappelle que les places sont gratuites mais limitées.

Elle précise les dates des consultations publiques à venir, soit le 30 janvier concernant le dossier du 50 des Seigneurs et le 1^{er} février relativement au dossier Carpet Art Déco.

Elle rappelle que 2012 sera sous le signe de la culture et qu'une réflexion s'amorcera sur comment mieux faire avec nos bibliothèques, sur l'adoption de la politique culturelle et la poursuite de différentes initiatives entreprises l'an dernier, dont notamment le festival Folk.

La conseillère Huguette Roy adresse ses meilleurs vœux pour 2012.

Elle indique que les travaux d'apaisement de la circulation se poursuivent en 2012, qu'après l'obtention du premier prix, on ne s'arrête pas là et que des sommes additionnelles seront investies de même que pour la sécurité dans les parcs donnant l'exemple du parc Ignace-Bourget et du contrat à Genivar. Elle indique que les investissements dans les différents parcs se chiffrent à 3,2 millions.

Elle indique que l'arrondissement continuera aussi à offrir son appui aux différentes associations de marchands.

Le conseiller Daniel Bélanger indique que l'on doit avoir une pensée particulière pour les sinistrés de la rue Bourget suite à l'incendie aujourd'hui lors duquel un pompier a été blessé.

Il remercie les résidants pour leur participation. Comme élu, il souhaite la réalisation de plusieurs projets, dont les terrains de tennis et l'installation de lampadaires au parc de La Vérendrye, les réparations importantes au parc Ignace-Bourget, la transformation de l'église NDPS par Paradoxe, la venue des BIXI dans le quartier Émard qui serait utile pour les résidants, la transformation de l'église Saint-Paul ainsi que l'artère Monk qui reprend du poil de la bête mais dont certains locaux sont toujours vacants. Et, dans une perspective plus large, il souhaite le moins de contraintes possibles dans le projet de réfection de l'échangeur Turcot, le CUSM et la retombée d'emplois possibles pour les résidants du Sud-Ouest, le moins de temps d'attente possible dans les cliniques de quartier et une belle qualité de vie dans un arrondissement que l'on apprécie.

La conseillère Sophie Thiébaud souhaite ses meilleurs vœux pour 2012 et a une pensée particulière pour les sinistrés de l'incendie dans St-Henri rappelant que la maison qui a brûlé est très ancienne et qu'elle aimerait des informations additionnelles sur les causes du sinistre.

Elle rappelle qu'Action gardien tiendra une réunion le jeudi 19 janvier sur les nuisances du trafic ferroviaire et le projet de navette de l'aéroport. Elle rappelle que le constructeur du CUSM tiendra une rencontre le 24 janvier prochain et qu'elle espère qu'on pourra être informé des retombées positives de ce projet.

Elle rappelle que l'arrondissement propose plusieurs activités, dont l'heure du conte en pyjama.

Elle souhaite un bon anniversaire à la conseillère Véronique Fournier.

10.04 Période de questions et commentaires du public

1) Monsieur Daniel Monière

Demande des informations sur la demande de SRRR sur la rue Sainte-Marguerite, entre Saint-Antoine et Saint-Jacques, et déposée au BAM en août dernier. Il indique qu'il y a beaucoup de nouvelles constructions et en raison de la polyvalente et du bureau de poste à proximité, il n'a plus d'espaces de stationnement pour les résidants.

Monsieur Sébastien Lévesque, directeur des Travaux publics, indique qu'il contactera le citoyen après s'être informé du statut du dossier.

Monsieur Érick Santana, directeur de l'arrondissement, donne des informations additionnelles sur le cheminement des dossiers de stationnements sur rue réservés aux résidants et rappelle que le processus est long et que cela prend au moins trois mois avant d'avoir une réponse.

Le maire indique que l'on communiquera avec lui et qu'il aura un suivi personnalisé de sa demande.

2) Monsieur Derek Robertson

Rappelle qu'il y aura une rencontre d'information pour les citoyens concernant la coordination du dossier du CUSM le 24 janvier prochain au Centre Crowley. Il soulève une problématique de stationnement de plus en plus grande, notamment en raison d'utilisateurs du transport en commun qui stationnent leur véhicule aux abords du métro. De plus, il indique qu'il a des photos et vidéos de véhicules de Postes Canada stationnés sur la rue. Il demande si les promoteurs paient des sommes pour l'occupation du domaine public et qu'il s'inquiète de la sécurité en cas d'incendie.

Le maire indique lui demande de transmettre de transmettre les documents en sa possession concernant les véhicules de Postes Canada. Il précise que l'arrondissement n'a pas d'information comme tel concernant une problématique particulière sur l'occupation du domaine public mais que si une situation problématique survient, nous en sommes avisés, notamment en ce qui concerne la sécurité. Il rappelle que les frais concernant l'occupation du domaine public sont prévus au règlement sur les tarifs.

La conseillère Véronique Fournier indique que le stationnement aux abords des stations de métro est l'un des enjeux importants et qu'une réflexion d'ensemble est faite concernant les parcomètres et les différents incitatifs pour la dynamisation des artères commerciales.

3) Madame Henriette Leduc

Indique qu'elle a déposé une lettre au BAM début décembre à l'intention de monsieur Santana avec copie au maire et qu'elle n'a toujours pas reçu d'accusé réception. Elle fait lecture et dépose copie de la lettre concernant le processus démocratique du dossier du gymnase à l'école St-Jean-de-Matha.

Le maire indique que des vérifications seront faites sur la réception de la lettre ainsi que sur son contenu et qu'une réponse lui sera adressée. Sur la question du territoire visé, il indique que l'arrondissement n'a pas modifié les zones pour modifier le bassin des personnes habiles à voter et fait le parallèle avec le territoire des élections.

4) Madame Karine Triollet

Demande des informations concernant les avis transmis au propriétaire et les travaux de sécurisation des lieux concernant le bâtiment no 7. Elle demande quelle est la date butoir du propriétaire concernant les avis ainsi que les actions qui seront entreprises pour s'assurer de préserver le bâtiment et quelles seront les conséquences pour le propriétaire. Elle rappelle le rapport de monsieur Podwick sur l'état du bâtiment. Elle demande des informations additionnelles concernant la date de la présentation du dossier au conseil municipal.

Le maire indique qu'un nouvel avis pourrait être envoyé dès demain et que la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises assure le suivi du dossier et que l'arrondissement travaille en collaboration avec les propriétaires mais doit s'assurer de la préservation de ce bien collectif. Sur la question de la présentation du dossier au conseil municipal, le maire indique que le printemps est visé.

10.05 Dépôt du rapport de suivi des requêtes de citoyens

Le maire rappelle aux personnes intéressées que le rapport de suivi des requêtes est déposé à la table d'accueil.

10.06 Calendrier des commissions du conseil municipal et du conseil d'agglomération

Le maire indique qu'en ce moment, aucun calendrier n'est disponible.

10.07 Dossiers concernant l'arrondissement inscrits au conseil municipal et au conseil d'agglomération

Le maire fait la liste des dossiers qui ont été présentés au conseil municipal. Aucun dossier n'était présenté au conseil d'agglomération.

10.08 Appels d'offres à venir :

Acquisition de mobilier d'éclairage de rue
Emprise du collecteur Saint-Pierre - Aménagement
Aménagement des jeux d'eau du parc Le Ber

Le maire fait lecture des appels d'offres en cours et à venir.

Il est proposé par la conseillère Véronique Fournier, appuyé par le conseiller Daniel Bélanger, de réunir pour fins d'études les articles 20.1 à 20.03 de l'ordre du jour.

CA12 22 0003

Renouvellement du bail par lequel la Ville loue à l'organisme Alter Go à des fins de bureaux, des locaux situés au 525, rue Dominion, au 2e étage d'une superficie locative de 659,25 m² et au sous-sol d'une superficie locative de 104,01 m², pour une période d'un (1) an à compter du 1er janvier 2012 - loyer annuel de 20 828,26 \$ (loyer actuel) indexé de 2,9 % annuellement à partir de 2012 et taxable au niveau de la TPS (dossier 1113398011)

Il est proposé par Véronique Fournier

appuyé par Daniel A Bélanger

ET RÉSOLU :

D'approuver le renouvellement du bail par lequel la Ville loue à l'organisme Alter Go, à des fins de bureaux, des locaux situés au 525, rue Dominion, au 2e étage d'une superficie locative de 659,25 m² et au sous-sol d'une superficie locative de 104,01 m², pour une période d'un (1) an à compter du 1er janvier 2012, loyer annuel de 20 828,26 \$ (loyer actuel) indexé de 2,9 % annuellement à partir de 2012 et taxable au niveau de la TPS;

Et d'imputer cette recette conformément aux informations inscrites à l'intervention financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1113398011

CA12 22 0004

Renouvellement du bail par lequel la Ville loue à l'organisme Centre d'intégration à la vie active pour les personnes vivant avec un handicap physique, à des fins de bureaux, des locaux situés au 525, rue Dominion, au 2e étage et au rez-de-chaussée d'une superficie locative de 192,29 m² et au sous-sol d'une superficie locative de 389 m², pour une période d'un (1) an à compter du 1er janvier 2012 - loyer annuel de 8 240 \$ (loyer actuel) indexé de 2,9 % annuellement à partir de 2012 et taxable au niveau de la TPS (dossier 1113398010)

Il est proposé par Véronique Fournier

appuyé par Daniel A Bélanger

ET RÉSOLU :

D'approuver le renouvellement du bail par lequel la Ville loue à l'organisme Centre d'intégration à la vie active pour les personnes vivant avec un handicap physique, à des fins de bureaux, des locaux situés au 525, rue Dominion, au 2e étage et au rez-de-chaussée d'une superficie locative de 192,29 m² et au sous-sol d'une superficie locative de 389 m², pour une période d'un (1) an à compter du 1er janvier 2012 - loyer annuel de 8 240 \$ (loyer actuel) indexé de 2,9 % annuellement à partir de 2012 et taxable au niveau de la TPS;

Et d'imputer cette recette conformément aux informations inscrites à l'intervention financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1113398010
20.03

CA12 22 0005

Prêt de local par lequel la Ville prête pour une période de cinq (5) ans, à partir du 1er janvier 2012, à l'organisme Prévention Sud-Ouest des locaux d'une superficie de 267,74 m² situés au 2e étage de l'immeuble sis au 6000, rue Notre Dame Ouest (dossier 1113398009)

Il est proposé par Véronique Fournier

appuyé par Daniel A Bélanger

ET RÉSOLU :

D'approuver le contrat de prêt de local par lequel la Ville prête pour une période de cinq (5) ans, à partir du 1er janvier 2012, à l'organisme Prévention Sud-Ouest des locaux d'une superficie de 267,74 m² situés au 2e étage de l'immeuble sis au 6000, rue Notre Dame Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1113398009

CA12 22 0006

Approbation de la convention avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) dans le cadre du programme « Coupez le moteur! » et autorisation d'une contribution maximale de 15 000 \$ (dossier 1114665002)

Il est proposé par Véronique Fournier

appuyé par Huguette Roy

ET RÉSOLU :

D'approuver la convention avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) dans le cadre du programme « Coupez le moteur! » et autoriser l'acceptation d'une contribution maximale de 15 000 \$;

Et d'imputer cette recette conformément aux interventions inscrites à l'intervention financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1114665002
20.05

CA12 22 0007

Autorisation de la résiliation des contrats de RCI Environnement inc. pour la collecte des résidus verts et de JR Services Sanitaires et Les entreprises Sylvain Bissonnette inc. pour la collecte et le transport des déchets dans l'arrondissement du Sud-Ouest pour les années 2009-2013 (dossier 1110662006)

Il est proposé par Véronique Fournier

appuyé par Huguette Roy

ET RÉSOLU :

D'autoriser la résiliation du contrat actuel de RCI Environnement inc. pour la collecte des résidus verts dans l'arrondissement du Sud-Ouest à compter du 14 avril 2012;

D'autoriser la résiliation du contrat actuel de JR Services Sanitaires pour la collecte et le transport des déchets dans l'arrondissement du Sud-Ouest à compter du 14 avril 2012;

D'autoriser la résiliation du contrat actuel de Les entreprises Sylvain Bissonnette inc. pour la collecte et le transport des déchets dans l'arrondissement du Sud-Ouest à compter du 14 avril 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.05 1110662006

Le maire indique que la résiliation se fait sans frais pour l'arrondissement.

CA12 22 0008

Octroi d'un contrat à la firme GÉNIVAR, au montant de 65 857,51 \$, pour la planification du réseau d'électricité et d'éclairage du parc Ignace-Bourget et pour la surveillance des travaux d'éclairage du terrain de baseball (dossier 1112996008)

Il est proposé par Huguette Roy

appuyé par Daniel A Bélanger

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense de 65 857,51 \$ pour la planification du réseau d'électricité et d'éclairage au parc Ignace-Bourget et pour la surveillance des travaux d'éclairage sur le terrain de baseball;

D'octroyer le contrat à la firme GÉNIVAR, soit un montant de 65 857,51 \$ payable sur présentation de factures mensuelles, conformément aux documents de l'appel d'offres;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.06 1112996008

CA12 22 0009

Octroi d'un contrat à « 9197-4220 Québec inc. », au montant de 1 223 002,87 \$ pour la première année et autoriser une dépense totale de 6 757 862,89 \$ sur 5 ans (2012-2017), pour la collecte des déchets et des encombrants ainsi que pour la collecte sélective, dans les secteurs Pointe-Saint-Charles et Saint-Paul/Émard de l'arrondissement du Sud-Ouest (dossier 1110662005)

Il est proposé par Huguette Roy

appuyé par Véronique Fournier

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense de 6 757 862,89 \$ pour le contrat de collecte des déchets et des encombrants ainsi que la collecte sélective dans les secteurs de Pointe-Saint-Charles et Saint-Paul/Émard de l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'octroyer le contrat à 9197-4220 Québec inc. soit un montant approximatif de 20 456 \$/semaine excluant les taxes conformément aux documents de l'appel d'offres, ou 1 223 002,87 \$ pour la première année ou 6 757 862,89 \$ sur 5 ans (2012-2017) à partir du 16 avril 2012;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.07 1110662005

Il est proposé par la conseillère Véronique Fournier, appuyé par la conseillère Huguette Roy, de réunir pour fins d'études les articles 20.8 à 20.11 de l'ordre du jour.

CA12 22 0010

Octroi d'une contribution financière de 114 369 \$ pour l'année 2012 dans le cadre de la convention (2011-2013) à l'organisme Club aquatique du Sud-Ouest (CASO), pour entériner l'utilisation des espaces pour la réalisation d'activités aquatiques (dossier 1115240003)

Il est proposé par Véronique Fournier

appuyé par Huguette Roy

ET RÉSOLU :

D'autoriser la dépense et octroyer à Club aquatique du Sud-Ouest (CASO) à la date de remise des états financier à l'organisme, une contribution financière de 114 369,00 \$. Cette somme sera versée à l'organisme en cinq versements :

- un premier versement au montant de 38 123 \$ à la signature de la présente convention;
- un deuxième versement au montant de 500 \$ suite à la participation aux Jeux du Sud-Ouest;
- un troisième versement de 37 623 \$ au plus tard le 1^{er} mars 2012;
- un quatrième versement de 500 \$ suite à la participation aux Jeux de Montréal;
- un cinquième versement au montant de 37 623 \$ au plus tard le 1^{er} septembre 2012;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.08 1115240003

CA12 22 0011

Octroi d'une contribution financière de 236 614,50\$ pour l'année 2012 dans le cadre de la convention (2011-2013) au centre de loisirs Monseigneur Pigeon pour la gestion d'une installation et la réalisation d'activités de loisirs (dossier 1111259007)

Il est proposé par Véronique Fournier

appuyé par Huguette Roy

ET RÉSOLU :

D'octroyer une contribution financière de 236 314,50 \$ à l'organisme centre de loisirs Monseigneur Pigeon, pour l'année 2012, en conformité avec la convention en vigueur (2011-2013), pour la gestion d'une installation et la réalisation d'activités de loisirs, payable comme suit :

1er versement	19 717,88 \$	8e versement	19 717,88 \$
2e versement	19 717,88 \$	9e versement	19 717,88 \$
3e versement	19 217,85 \$	10e versement	19 717,88 \$
4e versement	500,00 \$	11e versement	19 717,88 \$
5e versement	19 217,85 \$	12e versement	19 717,88 \$
6e versement	500,00 \$	13e versement	19 717,88 \$
7e versement	19 717,88 \$	14e versement	19 717,88 \$

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.09 1111259007

CA12 22 0012

Octroi, à la demande des élus, d'une contribution financière non récurrente au montant de 200 \$ à la Fondation des Résidences Mance-Décary pour une commandite dans le programme souvenir de la joute de hockey entre la Fondation des Résidences Mance-Décary et Les Grandes Étoiles du Hockey (dossier 1110368038)

Il est proposé par Véronique Fournier

appuyé par Huguette Roy

ET RÉSOLU :

D'octroyer une contribution financière non récurrente de 200 \$ à la Fondation des Résidences Mance-Décary;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.10 1110368038

CA12 22 0013

Octroi, à la demande des élus, d'une contribution financière non récurrente de 250 \$ à l'organisme l'Arche-Montréal afin de soutenir les activités artistiques de l'Atelier l'Alizée (dossier 1110368039)

Il est proposé par Véronique Fournier

appuyé par Huguette Roy

ET RÉSOLU :

D'octroyer une contribution financière non récurrente de 250 \$ à l'organisme l'Arche-Montréal;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.11 1110368039

CA12 22 0014

Rapport du directeur - Décisions déléguées pour la période du 1er au 30 novembre 2011

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Huguette Roy

ET RÉSOLU :

De recevoir le rapport du directeur de l'arrondissement faisant état pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2011 des décisions prises dans l'exercice des pouvoirs délégués par le conseil d'arrondissement, en vertu du Règlement intérieur du conseil de l'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA09 22018).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1115338005

CA12 22 0015

Renouvellement des mandats du président et du président suppléant au comité consultatif d'urbanisme (dossier 1112098001)

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Daniel A Bélanger

ET RÉSOLU :

De nommer la conseillère Véronique Fournier à titre de présidente du comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de deux ans;

Et de nommer la conseillère Huguette Roy à titre d'élue suppléante du comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de deux ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1112098001

CA12 22 0016

Octroi d'un montant de 18 500 \$ à Centre Culturel Georges-Vanier inc. pour le maintien, en 2012, du soutien à l'accueil et à l'animation afin d'assurer notre offre de service au Centre culturel Georges-Vanier et autorisation de dépense (dossier 1114503004)

Il est proposé par Huguette Roy

appuyé par Véronique Fournier

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense de 18 500 \$ et octroi à Centre culturel Georges-Vanier inc. pour le maintien en 2012 du soutien à l'accueil et à l'animation pour assurer notre offre de services au Centre culturel Georges-Vanier;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.03 1114503004

CA12 22 0017

Demande d'une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour l'immeuble situé au 565 à 569, rue Delinelle (dossier 1111228007)

Il est proposé par Véronique Fournier

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

De ne pas accorder une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour l'immeuble portant les numéros civiques 565 à 569, rue Delinelle, en vertu du Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (R.R.V.M., c.C-11).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1111228007

Le maire indique que comme à l'habitude, des vérifications ont été faites concernant ce type de demande ce qui fait que les élus en sont arrivés à cette décision.

CA12 22 0018

Adoption - Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Monk, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012, et imposant une cotisation appliquée selon les valeurs foncières des locaux à l'égard de chaque établissement (dossier 1114577005)

Il est proposé par Huguette Roy

appuyé par Daniel A Bélanger

ET RÉSOLU :

Que le conseil d'arrondissement adopte le Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Monk, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012 et imposant une cotisation, qu'il soit numéroté RCA12 22001 et qu'il soit promulgué conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1114577005

CA12 22 0019

Adoption - Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Sud-Ouest (01-280) et abrogeant le Règlement sur les clôtures (R.R.V.M. c. C-5) sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (dossier 1114243014)

Il est proposé par Véronique Fournier

appuyé par Huguette Roy

ET RÉSOLU :

Que le conseil d'arrondissement adopte le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Sud-Ouest (01-280) et abrogeant le Règlement sur les clôtures (R.R.V.M. c. C-5) sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest, qu'il soit numéroté RCA12 22002 et qu'il soit promulgué conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1114243014

Il est proposé par la conseillère Huguette Roy, appuyé par la conseillère Véronique Fournier, de réunir pour fins d'études les articles 40.05 à 40.06 de l'ordre du jour.

CA12 22 0020

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 3 200 000 \$ pour le réaménagement de parcs et l'amélioration des aires de jeux, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2012-2014 (dossier 1114411005)

Il est proposé par Huguette Roy

appuyé par Véronique Fournier

ET RÉSOLU :

Que le conseil d'arrondissement adopte le Règlement autorisant un emprunt de 3 200 000 \$ pour le réaménagement de parcs et l'amélioration des aires de jeux, qu'il soit numéroté RCA12 22003 et qu'il soit promulgué conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1114411005

CA12 22 0021

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ pour la réalisation du programme de remplacement de véhicules de 2013, tel que planifié et prévu au budget 2012-2014 du Programme triennal d'immobilisations (dossier 1114411004)

Il est proposé par Huguette Roy

appuyé par Véronique Fournier

ET RÉSOLU :

Que le conseil d'arrondissement adopte le Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ pour la réalisation du programme de remplacement de véhicules, qu'il soit numéroté RCA12 22004 et soit promulgué conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1114411004

Il est proposé par la conseillère Véronique Fournier, appuyé par la conseillère Huguette Roy, de réunir pour fins d'études les articles 40.07 à 40.09 de l'ordre du jour.

CA12 22 0022

Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation pour l'immeuble situé au 5930, rue Dumas (dossier 1110771009)

Il est proposé par Véronique Fournier

appuyé par Huguette Roy

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), l'option B des plans préparés par Maryse Leduc - Architecte déposés, et estampillés en date du 8 décembre 2011 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, accompagnant une demande de permis de construction de l'immeuble situé au 5930, rue Dumas, à la condition d'aligner les fenêtres du 2e étage avec celles du bâtiment contigu et situé à sa droite lorsque face au bâtiment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.07 1110771009

CA12 22 0023

Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction des immeubles situés aux 5031 et 5041, rue Turcot (dossier 1114824024)

Il est proposé par Véronique Fournier

appuyé par Huguette Roy

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par Vincent Martineau - Architecte déposés, et estampillés en date du 7 décembre 2011 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, accompagnant une demande de permis de construction pour les immeubles situés aux 5031 et 5041, rue Turcot, aux conditions suivantes :

- D'éliminer le rang de pierre présent sur les linteaux des fenêtres du 3e étage;
- Que les murs latéraux soient recouverts en brique d'argile rouge.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1114824024
40.09

CA12 22 0024

Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation pour l'immeuble situé au 322, rue Peel (dossier 1114824029)

Il est proposé par Véronique Fournier

appuyé par Huguette Roy

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par Brian-Elsden-Burrows - Architectes déposés et estampillés en date du 5 décembre 2011 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, accompagnant une demande de permis de transformation au 322, rue Peel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.09 1114824029

Il est proposé par la conseillère Véronique Fournier, appuyé par le conseiller Daniel Bélanger, de réunir pour fins d'études les articles 40.11 à 40.12 de l'ordre du jour.

CA12 22 0025

Addenda - Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction des immeubles situés au 5775, rue Laurendeau (dossier 1114824009)

Il est proposé par Véronique Fournier

appuyé par Daniel A Bélanger

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par Louis-Paul Lemieux - architecte, déposés et estampillés en date du 8 avril 2011 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, accompagnant une demande de permis pour la construction des bâtiments situés au 5775, rue Laurendeau, aux conditions suivantes :

- Réduire le nombre de matériaux et de couleurs mis en oeuvre;
- Traiter le volume des 3 étages uniformément et avec une brique moins contrastante de celle du duplex contigu;
- Prévoir un écran végétal entre le stationnement et la rue Cardinal;
- Prévoir une végétation plus dense et plus haute entre le stationnement et le mur arrière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.11 1114824009

CA12 22 0026

Addenda - Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction pour l'immeuble situé au 1470, rue Ottawa_Coopérative d'habitation des Bassins du Havre (dossier 1113459005)

Il est proposé par Véronique Fournier

appuyé par Daniel A Bélanger

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les nouveaux plans préparés par la firme Raouf Boutros, architecte, déposés et estampillés en date du 7 décembre 2011 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, accompagnant une demande de permis pour la construction d'un immeuble situé 1470, rue Ottawa.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.12 1113459005

CA12 22 0027

Récupération d'un espace stationnement avec parcomètre, installé sur la rue Notre-Dame Ouest, entre les rues de la Montagne et Eleanor (dossier 1114932005)

Il est proposé par Véronique Fournier

appuyé par Huguette Roy

ET RÉSOLU :

D'installer un panneau de signalisation délimitant une zone d'arrêt interdit en tout temps, d'une longueur d'environ 7 mètres, sur le côté sud de la rue Notre-Dame Ouest, à l'ouest de la rue Eleanor;

De récupérer le parcomètre numéro SP 113 installé sur le côté sud de la rue Notre-Dame Ouest, entre les rues de la Montagne et Eleanor;

Et de conserver en place toute autre réglementation déjà en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.13 1114932005

CA12 22 0028

Nomination permanente de madame Chantal Beaulieu à titre de chef de division - Culture et Bibliothèques à la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social à compter du 11 janvier 2012 (dossier 1114918008)

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Daniel A Bélanger, Véronique Fournier, Sophie Thiébaud, Huguette Roy

ET RÉSOLU :

D'approuver la nomination permanente de madame Chantal Beaulieu à titre de chef de division - Culture et Bibliothèques à la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social à compter du 11 janvier 2012, selon l'échelle de traitement des cadres de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

50.01 1114918008

À la demande de monsieur Erick Santana, directeur d'arrondissement, monsieur Jules Ostiguy fait un résumé du processus encourant la nomination et félicite madame Chantal Beaulieu pour sa nomination.

70.01 Période de questions et d'informations réservée aux conseillers

Le maire rappelle les diverses activités au Centre Gadbois, dont notamment le tournoi Bantam et la coupe Gadbois les 20 et 21 janvier prochain et invite les résidants à y assister.

La conseillère Huguette Roy s'excuse de ne pas avoir souligné l'anniversaire de la conseillère Fournier et en profite pour souligner l'anniversaire prochain de monsieur Éric Cimon.

À 20 h 35, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, le maire déclare la séance levée.

Je donne mon assentiment au contenu de ce procès-verbal.

BENOIT DORAIS
Maire d'arrondissement

CAROLINE FISETTE
Secrétaire d'arrondissement